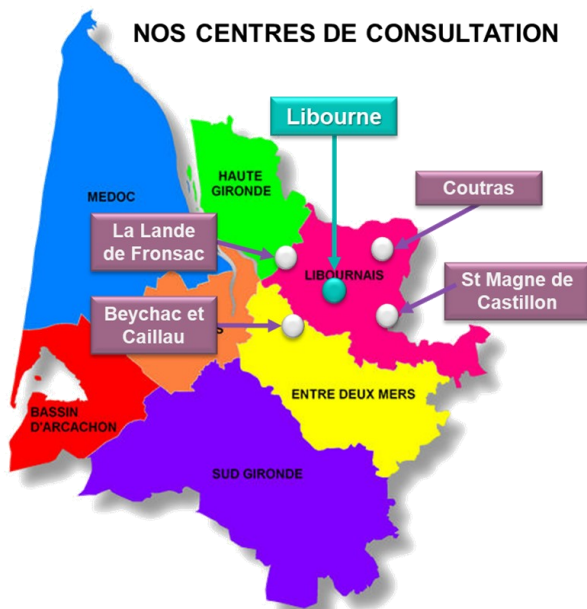


## NOS CENTRES DE CONSULTATION



Proximité

Accompagnement

Conseil

## NOS ADRESSES :

### Libourne

5 rue Fimin Didot  
33500 Libourne

### Beychac et Caillau

Impasse de la joncasse  
Lieu-dit Le Barbut  
33750 Beychac et Caillau

### Coutras

13 bis, lieu-dit A l'Atelier  
33230 Coutras

### La Lande de Fronsac

192 ZA L'illot  
33240 La Lande de Fronsac

### St Magne de Castillon

13 avenue du Général de Gaulle  
33350 Saint Magne de Castillon

Membre du Réseau



## CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT EXPOSANT AU SANG



PRÉVENTION DES  
RISQUES

## DEFINITION

On appelle AES ou Accident d'Exposition au Sang, tout contact avec du sang ou un liquide biologique contaminé par du sang, survenant par effraction cutanée (piqûre, coupure) ou par projection sur une muqueuse (yeux, bouche) ou sur une peau lésée (plaie, eczéma, excoriation)

## OBJECTIFS

- \* Permettre une prise en charge rapide et efficace des professionnels en cas d'AES
- \* Diminuer les risques de séroconversion aux virus Hépatite B, C et VIH

## PROFESSIONNELS CONCERNES

Les salariés pouvant être victime d'un AES sur leur lieu de travail (professionnels de santé, personnels d'entretien, gardiens, agents de la voirie, ripeurs)

## LA DECLARATION DE L'AES

Le salarié a 24h (hors week-end et jours fériés) pour déclarer l'accident de travail auprès de l'employeur.

Un médecin établit le certificat médical initial mentionnant «blessure potentiellement contaminante» dans les 24h.

Avertir le médecin du travail de l'entreprise

## SUIVI POST EXPOSITION

Salarié non traité: 6 semaines(S6) et 3 mois (M3)

Salarié traité: 15 jours (J15), 6 semaines(S6) et 3 mois (M3)

## LES HOPITAUX DE LA REGION

**Hôpital de Libourne**  
112 rue de la Marne  
33500 Libourne  
05.57.55.34.34

**Hôpital de Pellegrin—Hôpital St André**  
Place Amélie Raba Léon- 1 rue Jean Burguet  
33000 Bordeaux  
05.56.79.56.79



**Hôpital Saint Nicolas de Blaye**  
97 Rue de l'hôpital  
33390 Blaye  
05.57.33.40.00

**Hôpital Sainte Foy la Grande**  
2 Avenue Charrier  
33220 Ste Foy la Grande  
05.57.41.96.96

### PIQURE ACCIDENTELLE OU CONTACT SUR PEAU LESEE

### PROJECTION OCULAIRE AVEC DU SANG OU LIQUIDE BIOLOGIQUE

#### 1ère ETAPE


- ◇ Ne pas faire saigner
  - ◇ Nettoyer abondamment la plaie à l'eau et au savon doux
  - ◇ Rincer abondamment
  - ◇ Sécher
- Rincer l'œil abondamment sous l'eau ( ou sérum physiologique) durant 5 à 10 minutes
- Si lentilles: les enlever et les jeter
- 
- 

#### 2ème ETAPE

Appliquer l'antiseptique par trempage de la zone lésée sinon un pansement imbibé de produit antiseptique

Avec du DAKIN Cooper stabilisé ou de la BETADINE dermique

**DURANT 5 à 10 MINUTES**



#### 3ème ETAPE

Prévenir le supérieur hiérarchique

#### 4ème ETAPE

Rechercher la personne source si l'identification est possible

Faire une prise de sang pour bilan sérologique de la personne source avec son accord

#### 5ème ETAPE

Se rendre aux urgences pour:

- ◇ Evaluer le risque infectieux
  - ◇ Amener le tube de sang du patient source avec une copie de la carte vitale
  - ◇ Bénéficier d'un bilan sérologique initial
  - ◇ Mettre en place un traitement prophylactique si besoin
  - ◇ Obtenir le certificat médical initial d'accident du travail
- 